



Madame Hélène David  
Ministre de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, 1<sup>er</sup> étage, bloc A  
Québec (Québec) G1R 5G5

Le 29 octobre 2015

### **Objet : Vente de l'atelier d'Ernest Cormier à Montréal**

Madame la Ministre,

L'Ordre des architectes est interpellé par l'annonce récente de la vente de l'atelier d'Ernest Cormier à Montréal.

Comme vous le savez, le bâtiment de la rue Saint-Urbain revêt une importance particulière. En plus de témoigner des débuts de l'architecture moderne au Québec, il a été conçu par « l'architecte québécois le plus renommé de sa génération », selon les mots de votre ministère en novembre 2014. Un prix d'architecture décerné par le gouvernement porte d'ailleurs le nom d'Ernest Cormier. De plus, le bâtiment en question a été un lieu de rassemblement notable de la communauté artistique de l'époque.

L'OAQ réitère qu'une gestion adéquate du patrimoine implique une réflexion sur l'usage. Or, dans ce dossier, cette réflexion fait défaut. Pire, l'appel d'offres signale qu'on met en vente une « maison unifamiliale à paliers ». Alors qu'on mentionne un certain nombre d'éléments – présence éventuelle d'amiante, empiètement sur deux parcelles contiguës, etc. –, jamais il n'est dit qu'il s'agit d'un lieu emblématique. Il n'est même pas indiqué qu'il fait partie du périmètre classé de la maison Notman et que des restrictions à toute transformation ou démolition s'appliquent.

On n'indique pas davantage que le ministère de la Culture et des Communications étudie un éventuel classement, tel que le précise un communiqué subséquent. Pourquoi ne pas annoncer cette analyse en amont ou dans l'appel d'offres? Surtout, pourquoi ne pas avoir attendu le résultat de cette étude avant la mise en vente? Les candidats à l'achat auraient pu soumissionner en toute connaissance de cause. Advenant le classement, le bâtiment aurait été mieux protégé. Pourquoi mettre en danger ce patrimoine qu'on veut éventuellement protéger en le confiant à un propriétaire mal informé sur la valeur du bâtiment?

La vente d'un bâtiment potentiellement patrimonial doit s'accompagner de balises claires, et l'acquéreur doit être informé de ses responsabilités sur le plan de la conservation. Au regard de certaines expériences récentes, il y a de quoi être inquiet. Citons simplement trois exemples : la démolition de la maison Redpath à Montréal, que son propriétaire a laissé se détériorer sans que personne intervienne à temps; la démolition imminente de l'église Notre-Dame-de-Fatima à Jonquière, qui a perdu son statut patrimonial; la détérioration depuis un an du centre culturel du Domaine de l'Estérel à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, laissé à l'abandon.

L'OAQ a toujours dit que, sur ces enjeux de conservation et d'usage du patrimoine, l'implication de la communauté est essentielle. Or, aucun organisme impliqué dans la gestion du patrimoine, aucune organisation à la recherche d'un lieu de ce type, et pas même la Ville de Montréal, pourtant la première concernée par son cadre bâti, n'ont été avertis de la mise en vente de l'atelier d'Ernest Cormier.

De façon plus générale, l'Ordre estime qu'une vision globale est essentielle en ce qui a trait à la gestion du patrimoine. Les interventions à la pièce nous semblent aller à l'encontre de cette philosophie.

Nous vous demandons par conséquent d'intervenir, à titre de ministre de la Culture et des Communications, pour que le processus soit repris en suivant les étapes essentielles d'une gestion respectueuse du patrimoine. Vous pouvez bien sûr compter sur notre entière collaboration.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nathalie Dion', with a stylized flourish at the end.

Nathalie Dion, présidente

